

Informations brèves du CJB (séance du 24 septembre 2014)

La Neuveville, le 30 septembre 2014

Soutien à la jeunesse

Le Conseil du Jura bernois (CJB) est favorable au maintien de prestations en faveur de la jeunesse du Jura bernois. Il est disposé à les mettre en place sous une autre forme que la collaboration interjurassienne si le Jura devait confirmer sa décision de supprimer le poste de délégué commun avec le Jura bernois. Le CJB s'est exprimé en ce sens dans une réponse à une lettre de la Commission de la jeunesse du Jura bernois. Il a également écrit au ministre jurassien Michel Thentz, chef du département auquel le délégué est rattaché. Son objectif est de manifester son ouverture à un maintien de la collaboration et, si elle ne devait effectivement plus être possible, de demander des précisions sur l'échéancier. Le CJB a également informé les communes du fait que pour l'heure, la collaboration interjurassienne se poursuit au moins jusqu'à fin 2015. En ce qui concerne les offres de mobilité financées par le Jura auxquelles des ressortissants du Jura bernois avaient accès, le CJB constate que leur arrêt ne concerne qu'un faible nombre de personnes. Il relève également que ces offres pourraient bien diminuer en parallèle dans le canton du Jura. Le CJB est toutefois prêt à rouvrir le dossier une fois qu'il aura pu clarifier l'avenir du poste de délégué à la jeunesse.

Vote communaliste

Le CJB a écrit à la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes (DAJ) dans le dossier du vote communaliste. Il prendra position sur les modalités de vote ultérieurement, lorsque le projet de bases légales lui sera soumis pour examen. Dans cette attente, il souhaite que la DAJ prenne en compte toutes les éventualités dans ses travaux et ses déclarations, en particulier celle qui verrait les votes se dérouler simultanément dans les communes ayant fait leur demande dans les 2 ans après le 24 novembre 2013. Une minorité du CJB s'est opposé à l'envoi d'une lettre à la DAJ, estimant qu'il s'agissait d'une ingérence dans une procédure qui concerne une question strictement communale. La majorité n'a pas été de cet avis. Sa position est que la procédure intervient dans le cadre d'un accord intercantonal patronné par la Confédération, ce qui montre que la question dépasse le seul cadre des communes concernées. Par ailleurs, la démarche du CJB vise uniquement à faire rappeler les conditions-cadres pour que les parties concernées aient toutes les cartes en mains.

Autres dossiers

Dans sa séance du 24 septembre 2014, le CJB a également :

- apporté son soutien unanime au maintien de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure ;

- pris position sur la révision de la loi cantonale sur les constructions ;
- écrit à Suisse Tourisme pour faire part de son insatisfaction au sujet du projet Grand Tour of Switzerland ;
- pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil-exécutif de suivre sa proposition d'accorder 140'000 francs au projet de Maison du Chasseral, soit le maximum autorisé par la loi sur les loteries ;
- adopté le budget 2015 de la délégation interjurassienne à la jeunesse ;
- adopté le budget 2015 et la planification budgétaire 2016-2018 pour l'encouragement des activités culturelles.

Annexes

- Lettre à la Commission de la jeunesse concernant l'avenir des prestations en faveur des jeunes du Jura bernois
- Lettre à la DAJ concernant le vote communaliste
- Déclaration de soutien à la ligne Moutier-Soleure
- Prise de position sur la loi sur les constructions
- Lettre à Suisse Tourisme

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73